

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

 DEPARTEMENT DU NORD

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation :
26 mars 2024

DE LA COMMUNE DE VILLERS-EN-CAUCHIES

Séance du 08 avril 2024

L’an deux mil vingt-quatre et le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DUEZ.

Etaient Présents : M.M. DUEZ P. - FOVEZ A. - M^{me} DELAVAL MF. – BILLOIR R. - M^{me} MORELLE V. - DENOYELLE M. - M^{me} BRENDLER L. - M^{me} RUELLE N.- M. DUQUESNOY A.

Formant la majorité des membres en exercices.

Etaient Absents : NIEUWJAER M. – DECEUNINCK R. – M^{me} SOURDEAU A. – M^{me} FROMONT V. – M^{me} LEROY R. – M^{me} BONNET M.

Procurations :

- M^{me} FROMONT V pour M^{me} DELAVAL MF.
- M^{me} SOURDEAU A. pour M. FOVEZ A.
- M. DECEUNINCK R. pour M. DENOYELLE M.
- M. NIEUWJAER M. pour M. BILLOIR R.

Secrétaire de séance : M^{me} MORELLE V.

OBJET : Budget eau et assainissement – affectation du résultat 2023 de la section de fonctionnement.

En application de l’article L. 5217-10-11 du code général des collectivités territoriales, le résultat de l’exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l’exercice suivant.

Après avoir entendu le compte administratif dont les résultats se décomposent comme suit :

Section de fonctionnement	Section d’investissement
Résultat de l’exercice	Résultat de l’exercice
Dépenses de l’exercice : 93 440.98 €	Dépenses de l’exercice : 41 522.81 €
Recettes de l’exercice : 137 273.24 €	Recettes de l’exercice : 25 479.00 €



Résultat de l'année : 43 832.26 €	Résultat de l'année : - 16 043.81 €
Résultats antérieurs	Résultats antérieurs
Excédent : 63 194.44 € Déficit : 0 €	Excédent : 61 176.87 € Déficit : 0 €
Résultats cumulés clôture : 107 026.70 €	Résultats cumulés clôture : 45 133.06 €
Restes à réaliser Dépenses : 0 € Restes à réaliser Recettes : 0 €	Restes à réaliser Dépenses : 0 € Restes à réaliser Recettes : 0 €
Résultats corrigés clôture : 107 026.70 €	Résultats corrigés clôture : 45 133.06 €

Suite à l'adoption du compte administratif 2023, il est proposé aux élus d'affecter la somme de **77 026.70 € à l'article 002 de la section de fonctionnement** (excédent de fonctionnement reporté) et la somme de **30 000,00 € à l'article 1068 de la section d'investissement** (recette d'investissement). Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, d' :

- **Accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.**

<p>POUR : 12 voix</p> <p>-M. DUEZ P. -M. FOVEZ A. -M^{me} DELAVAL MF. -M. BILLOIR R. -M^{me} MORELLE V. -M. NIEUWJAER M.* -M. DENOYELLE M. -M. DECEUNINCK R.* -M^{me} SOURDEAU A.* -M^{me} FROMONT V.* -M^{me} RUELLE N. -M^{me} BRENDLER L.</p> <p>* par procuration</p>	<p>CONTRE : --</p>	<p>NUL : --</p>	<p>ABSTENTION : 1 voix</p> <p>-M. DUQUESNOY A.</p>
---	---------------------------	------------------------	---

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Pour extrait conforme,
 VILLERS-EN-CAUCHIES, le 12 avril 2024.

Le Maire,
 Pascal DUEZ



La Secrétaire de séance,
 Véronique MORELLE



Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication sur le site internet de la commune le

15 AVR. 2024



En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr